Image not found or type unknown

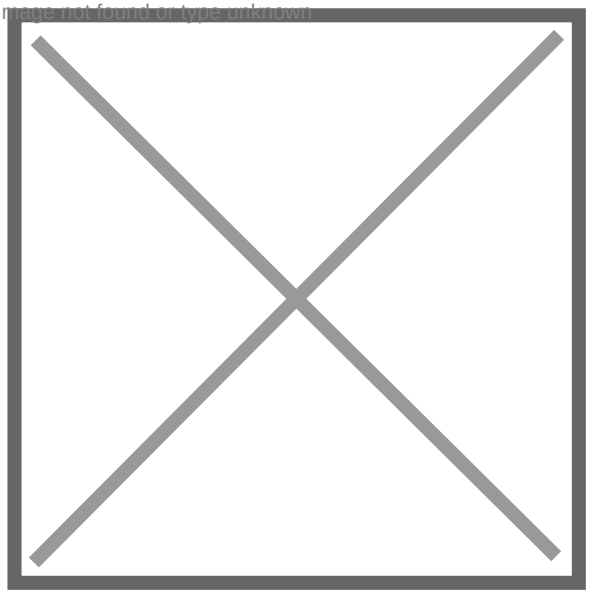

Licenciement pour faute grave

Par **TITOU**, le **25/07/2008** à **18:20**

Bonjour,

Je suis embauché depuis plus de 2ans dans une société de distribution alimentaire ou j'ai toujours eu mes resultats. En fevrier dernier, j'ai meme eu une prime d'un mois de salaire avec les felicitations du PDG par lettre ecrite.
Depuis avril 2008, nous avons changer de directeur de magasin et depuis ce temps là, la situation est clairement devenue difficile. Aujourd'hui, celui-ci ne souhaite plus travailler avec moi. Pour preuve, il m'a deja remplacé et nous sommes 2 sur le meme poste depuis 2 semaines. Je ne refuse pas de trouver un terrain d'entente car la situation quotidienne et devenue infernal.
Aujourd'hui, il ma proposé de me licencier pour fautes graves non réelles (mauvaise gestion et insulte envers ma hierarchie ...) et de me donner 2000 euros de dedommagement. J'ai refusé cela. Dans son bureau il m'a mis une certaine pression et m'a dis qu'il ferai le necessaire pour me licencier et me mettre un maximun de tord sur le dos pour que je ne touche rien si je ne signe pas son accord. J'ai donc refusé de signer.
Que dois-je faire aujourd'hui et ai-je eu raison de refuser sachant que 2000 euros ne correspond meme pas a un mois de salaire brut.

Par **metric38**, le **25/07/2008** à **22:01**

Bonjour,

votre employeur abuse clairement de ses droits.

1/n'acceptez surtout pas le licenciement pour faute grave
2/faites constater par des témoins (délégués du perso, autres salariés) qu'il y a deux personnes sur un même poste
3/si votre employeur vous humilie, qu'il vous met la pression, et que vos conditions de travail sont devenues insupportables, c'est du harcèlement. Donc je vous renvoie au post dédié au harcèlement, que vous trouverez sur le forum dans la catégorie droit social.
4/vous pouvez prendre acte de la rupture du contrat de travail, en envoyant à votre employeur une lettre AR lui informant de votre intention de prendre acte de la rupture. Ensuite, direction le conseil des prud'hommes (pour la procédure, je vous renvoie au post dédier à la saisine du conseil des Prud'hommes sur ce forum).

Si tout se passe bien vous aurez des dommages et intérêts et des indemnités de licenciement.

Cordialement,

AS

Par **TITOU**, le **26/07/2008** à **16:09**

Mon employeur a-t-il le droit de m'avoir deja remplacé. Puis-je porter plainte contre lui pour harcelement.
Dans mon equipe, j'ai une deleguée du personnel avec qui les relations ont toujours été courtoise et honnete. Elle m'apprécie enormement. Elle est donc temoin de la situation. Puis-je la faire intervenir comme temoin.

Par **metric38**, le **26/07/2008** à **17:03**

Est-ce que vous vous sentez humilié au travail ? Allez voir votre délégué du personnel, et parlez-en avec elle. Mais pour le harcèlement, ce n'est pas sur que ce soit accepté.

Par **TITOU**, le **27/07/2008** à **05:58**

Le directeur n'arrete pas de me dire que je suis nul et que je n'ai pas ma place ici. De plus, comme il m'a deja remplacé, je n'ai plus de fonction precise.
Cette situation ne peut plus durée
Que faire

Par **metric38**, le **27/07/2008** à **10:50**

Contactez un inspecteur du travail et surtout, faites constater tout ça par vos délégués du personnel. Tentez la prise d'acte de rupture du contrat de travail, qui vous donnera droit à toutes les indemnités. Pour ça, envoyez une lettre AR à votre employeur l'informant que vous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

prenez acte de la rupture. Allez ensuite aux Prud'hommes avec cette lettre. Expliquez que votre employeur vous méprise, et qu'il ne vous fournit plus de travail (qu'il manque par conséquent à ses obligations). Pour la procédure aux Prud'hommes, reportez-vous au post traitant de ce sujet sur ce forum.

Je ne vous garanti pas que ça fonctionne, mais au pire votre rupture sera qualifiée de démission.

Bon courage

AS

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés